POP INFO

Numéro 30 - Février 2022

Organe informatif du Parti Ouvrier et Populaire

ÉDITORIAL

BONNE ANNÉE !

L'année 2022 s'annonce d'ores et déjà particulièrement tendue sur le plan social :

La **suppression du droit de timbre** sur les émissions de titres constitue un nouvel allégement pour les grandes entreprises. Ce « cadeau » scandaleux impactera de plusieurs centaines de millions de francs les recettes de la Confédération. Cette suppression s'inscrit par ailleurs dans un démantèlement fiscal et global beaucoup plus large: ainsi, la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations favorisera la criminalité fiscale, suisse et étrangère, au détriment des citoyen.ne.s honnêtes. Elle générera des pertes considérables pour la Confédération.

La réforme de l'AVS, qui prévoit un report de l'âge de la retraite pour les femmes, ouvre la porte à une hausse généralisée de l'âge de la retraite pour toutes et tous, bien au-delà des 65 ans actuels. Cette réforme vient s'ajouter au projet de réduction des rentes LPP.

L'attaque contre le paquet de mesures en faveur des médias fragilisera les médias locaux et régionaux. Sous un vernis d'indépendance journalistique, ses opposants travaillent en vérité pour les grands magnats des médias.

De son côté, le Parti Ouvrier et Populaire défendra, avec l'ensemble de la gauche, **son initiative déposée en 2017 « Pour une fiscalité plus équitable »**. Durant cette dernière décennie, les millionnaires neuchâtelois ont vu leur nombre et leur fortune exploser. Parallèlement, une partie de la population et les collectivités publiques ont subi une précarisation sans précédent.

Enfin, **une politique environnementale engagée** n'est plus une option, c'est une nécessité. Si nous voulons laisser une terre viable à nos enfants, celle-ci doit être une priorité. Elle ne pourra se faire qu'avec une plus juste répartition des richesses.

Bref, les champs et possibilités de mobilisation seront bel et bien au rendez-vous. Occasion de fédérer les forces progressistes, cette nouvelle année s'annonce combattive et décisive.

Belle année 2022 !

Cédric Dupraz

LA GRENADE

Des timbres à 2 milliards ?

La droite néolibérale est plus que jamais fidèle à elle-même avec son projet de « suppression du droit de timbre », dont le premier volet se jouera dans les urnes le 13 février.

Premièrement, le projet est saucissonné en trois volets : le premier ne porte que sur le droit d'émission (une taxe de 1% sur les levées de capital de plus d'un million de francs par les entreprises). Seul, il privera la Confédération de 250 millions de francs, mais la réforme entière coûtera, elle, 2.2 milliards !

De plus, ce cadeau à neuf chiffres bénéficiera, et on n'en attendait pas moins, essentiellement aux multinationales les plus riches, sur le dos de toute la société qui devra donc encaisser la baisse de rentrées fiscales et couper dans les dépenses. Ironie du sort, le coût est peu ou prou le même que celui de la dernière réforme fiscale entrée en vigueur il y a à peine deux ans. 2 et 2 font déjà 4.

Enfin, le tout prend une saveur particulièrement amère à la lueur des montants dépensés jusqu'à présent pour gérer la crise sanitaire, en privant petit à petit la Confédération de ses capacités d'amortissement.

Seul point réjouissant : le « oui » est minoritaire dans les premiers sondages, les citoyen.ne.s ayant sûrement pris conscience de l'importance d'un système public fort et bien financé. À la Gauche de capitaliser sur cette dynamique !

Votons NON à la suppression du droit de timbre le 13 février !

Matthieu Reverchon

Votations du 13 février 2022
Recommandations de vote

NON à l'abolition du droit de timbre

Pas d'énième cadeau aux riches !

NON à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

Préservons la recherche scientifique !

OUI à la protection des jeunes contre la publicité pour le tabac

Pour la santé de nos enfants !

OUI aux mesures en faveur des médias

Soutenons nos médias régionaux !

PoP

Parti ouvrier et Populaire

LITTORAL POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT OFFENSIVE

Au mois d'octobre dernier, la section Littoral du POP s'est réunie pour traiter de la question du logement. La Suisse reste, et de loin, un pays de locataires, ceux-ci composant toujours plus de 50% de la réalité en termes de statut d'occupation des logements dans ce pays. Les cantons urbains comptent par ailleurs plus de locataires que de propriétaires pour des raisons évidentes liées à la cherté du terrain et du m2 habitable. Le loyer représente par conséquent toujours un poste extrêmement important et obligatoire du budget des ménages et, plus particulièrement, pour les classes populaires dont les salaires réels ne suivent pas le renchérissement du coût de la vie. Exploitées au travail, chèrement et souvent mal logées dans le privé, cette question détermine aussi leur répartition géographique et pose la question de la ségrégation spatiale – qui est aussi et peut-être même avant tout une ségrégation sociale.

Dans les conditions d'un marché « libre », comment transformer cette situation en faveur d'un accès au logement abordable ? C'est là que la Ville de Neuchâtel présente une particularité étonnante par rapport à d'autres collectivités publiques. En effet, cette dernière est propriétaire d'énormément d'immeubles d'habitation et de terrains, ce qui pourrait jouer un rôle de levier d'action intéressant pour améliorer la situation existante si, toutefois, une volonté politique manifeste s'emparait réellement du problème.

La section a décidé que la question du logement était prioritaire, tant la crise sanitaire a mis en exergue son importance aussi bien dans la problématique sociale générale que dans celle du bien-être individuel et collectif qui y est lié en particulier.

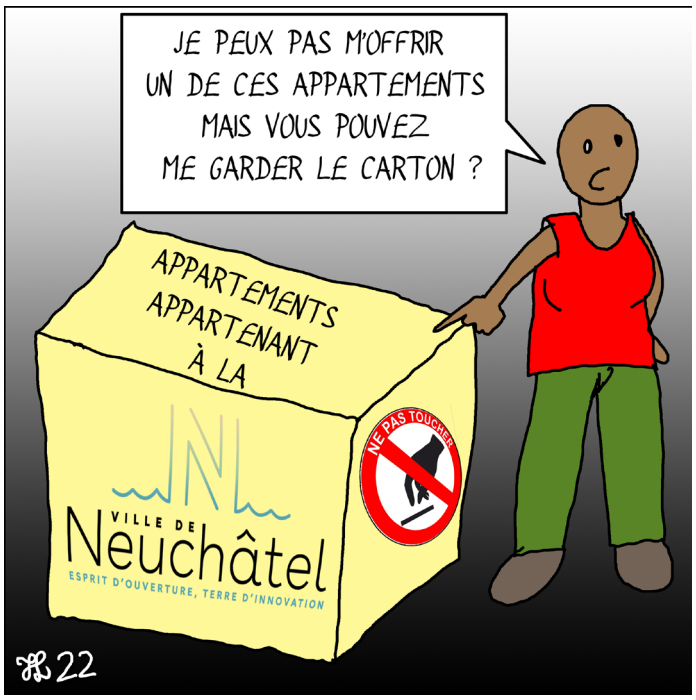

Il est nécessaire que le Conseil général, par le biais du groupe VertsPopSol, exige désormais à chaque législature que de l'argent soit investi massivement dans les logements appartenant à la commune, sans pour autant que les loyers s'en trouvent renchéris. Le groupe doit également demander à ce que la Ville publie la liste des biens qu'elle peut mettre à disposition de la population, car, à ce jour, cette offre est cachée sans que les raisons en soient expliquées. Le soutien aux coopératives d'habitation constitue également un mode d'action indispensable pour briser la concurrence marchande qui régit ce domaine.

Julien Binggely

VAL-DE-TRAVERS J'AIME MA CAISSIÈRE

Samedi 18 décembre, 12h15. Je fais mes commissions au supermarché de mon village. Je fais partie de celles et ceux qui s'y rendent autour de midi, en théorie pour « faire vite » puisque logiquement la plupart des gens sont déjà à table. Mais nous sommes nombreux et au lieu de faire vite, nous nous rencontrons et c'est très plaisant !

Je patiente à l'une des deux caisses ouvertes. D'ailleurs, pourquoi n'y en a-t-il que deux ? Soudain, « ma » caissière nous demande de changer de file d'attente. Elle a été appelée pour s'occuper d'autre chose dans le magasin. Du coup, nous nous trouvons à huit à faire le pied de grue derrière la même et unique caisse ouverte. On entend quelques « Fait ch*er » murmurés.

Et là, j'ai une idée : j'ai entendu dire que notre coopérative locale va bientôt installer des caisses automatiques très en vogue où le/la client-e scanne ses achats et paie sur une machine. Ce manque de caisses ouvertes ne créerait-il l'inconfort idéal pour prédisposer la clientèle à l'accueil enthousiaste du « self check-out » ?

Le concept du self check-out me rend malade. La finalité proclamée est un gain de temps, le but réel est clairement une économie de personnel : il faut une personne pour superviser quatre caisses automatiques. Pas besoin d'avoir fait des études supérieures pour comprendre.

Notre société se déshumanise à une vitesse folle. Nous allons en ligne droite vers un monde robotisé où nous devrons prendre rendez-vous dans un centre spécialisé pour trouver quelqu'un à qui faire un brin de causette. Ce sera peut-être remboursé par l'assurance maladie au même titre que nos antidépresseurs.

Mais il y a à faire, en tout cas face à ces caisses automatiques dont nous ne voulons pas. Ne les utilisons pas ! Créons des bouchons derrière la seule caisse « normale » ouverte. Partons en laissant nos achats si on ne nous met pas à disposition une vraie caisse. Menons une action collective de résistance, goûtons à notre pouvoir citoyen ! Ce serait juste un premier petit pas qui pourrait nous conduire bien plus loin.

Adriana Ioset

LA CHAUX-DE-FONDS TÉMOIGNAGE

Nous partageons dans ce numéro le parcours d'un militant popiste, chaux-de-fonnier et italien au travers d'un discours qu'il a tenu lors de la cérémonie des naturalisé.e.s en novembre 2021 :

« Je m'appelle Gianfranco Maule, je suis né au Locle le 1er juin 1956 de parents italiens. Mes parents sont arrivés en Suisse en 1945 comme saisonniers et ma mère a accouché de mon frère aîné, Ottorino, en 1948. Étant donné qu'il était interdit aux saisonniers d'avoir des enfants, ma mère a dû repartir avec mon frère en Italie. Mon père est resté seul en Suisse pour la fin de la saison. Deux ans plus tard, la loi ayant changé, mes parents ont pu revenir avec leur enfant.

J'ai suivi une scolarité normale bien que difficile. J'ai le souvenir d'avoir été stigmatisé comme étranger, et d'avoir subi moqueries et brimades de la part des autres enfants. J'étais timide et rencontrais des difficultés à m'exprimer, mais j'avais décidé de ne pas me laisser déstabiliser et d'avancer sur mon chemin sans me préoccuper outre mesure de la méchanceté de certains camarades de classe. Cet état d'esprit a forgé mon caractère et m'a servi toute ma vie.

En effet, nous étions en plein dans la période de xénophobie contre les Italiens, beaucoup de Suisses estimaient que nous étions trop nombreux. Nous avions le droit de construire leurs maisons, leurs routes, leurs tunnels mais nous aurions dû être invisibles en dehors des places de travail.

En 1965, il y eut le dépôt d'une initiative d'un parti d'extrême-droite qui fut refusée par l'Assemblée Fédérale et qui ne passa donc pas devant le peuple. Ce premier essai fut suivi par les deux initiatives dites Schwarzenbach, auxquelles s'opposaient presque toutes les organisations politiques, économiques et syndicales. Elles furent également refusées, mais de justesse: à chaque fois, la lutte a été rude.

En ce qui me concerne, j'ai poursuivi ma scolarité puis mes apprentissages. Mes parents sont retournés en Italie en 1976, j'ai voulu les suivre et travailler là-bas mais ne me suis pas senti à l'aise : toute mon existence s'était passée en Suisse, et je n'avais pas de lien avec l'Italie. Aussi, il fallait se décider vite car je n'avais qu'une autorisation de 3 mois pour des vacances. En restant en Italie j'aurais également dû faire mon service militaire, ce qui était inenvisageable pour moi.

Trois mois plus tard, à 21 ans, je suis donc revenu en Suisse pour vivre au Locle en colocation avec deux amis. Vive la liberté ! Même si la responsabilité est un peu lourde…
S'ensuit le travail, la rencontre avec ma future femme, les voyages culturels entre 1982 et 84 – deux ans en Amérique du Sud dans un side-car aménagé par mes soins et une année sur les flots en méditerranée en 1987-88. Puis je retourne en Suisse pour fonder une famille : ma fille Flora naît en 1990 et mon fils Arnaud en 1992.

Puis le temps a passé, et me voici en 2019 à me lancer dans la procédure de demande de naturalisation. Pourquoi, et pourquoi pas avant ? Lorsque j'étais jeune, je ne voulais pas devenir suisse car cela m'aurait obligé à faire mon service militaire – ce que je n'avais pas voulu faire en Italie et ne voulais pas plus faire en Suisse. Jusqu'à ce moment-là, je n'avais donc pas senti la nécessité de le faire. En effet, je suis né ici et ai passé ma vie ici : je me sentais déjà suisse, à quoi bon s'engager dans des démarches fastidieuses ? D'un autre côté, ma famille, ma compagne, mes amis, tous les êtres qui comptent dans ma vie habitent ce pays.

Actif en politique depuis 2008, j'ai également fait l'apprentissage de l'intérieur de la démocratie suisse ainsi que de ses limites. Mon statut d'étranger m'interdisait de me prononcer sur tout ce qui concernait la politique fédérale : il m'a finalement semblé important de pouvoir voter à tous les niveaux afin d'être cohérent avec mes valeurs. Tous ces éléments m'ont décidé à franchir le pas et à vouloir consolider dans le temps le droit de rester ici.

Je suis donc très heureux d'être ce soir parmi vous avec mon nouveau statut. Avec ce nouveau droit de vote au niveau fédéral, je souhaite participer à une société ouverte et me battre de toutes mes forces pour qu'il n'y ait plus jamais d'initiatives xénophobes en Suisse, contre quelque peuple que ce soit. »

Gianfranco Maule

MOT À LA POPULATION TOUTES ET TOUS SOLIDAIRES ?

Solidarité. Depuis le début de la pandémie, ce mot est utilisé à toutes les sauces.

En décembre 2021, un rapport dressait le tableau des inégalités de richesse au niveau mondial (*World Inequality Report 2022*). Bilan, les plus riches ont vu leur fortune s'accroître alors que 100 millions de personnes ont été plongées dans l'extrême pauvreté durant la crise.

À Neuchâtel, les écarts de richesse suivent la même tendance selon les chiffres dont nous disposons (pour des raisons politiques, les statistiques fiscales sortent avec plusieurs années de retard). En 2012, la fortune des millionnaires s'élevait à plus de 7 milliards (2,829 millions par contribuable) alors qu'en 2016 elle dépassait les 9 milliards (3,042 millions par contribuable). Dans le même temps, le nombre de contribuables possédant moins de 50'000 francs a augmenté de 1700 unités et leur fortune a légèrement progressé (en 2012, la fortune moyenne par contribuable est de 7718.- et en 2016 de 7914.-, même pas 200 francs de plus). Les écarts de richesse s'amplifient donc de manière importante également dans le canton de Neuchâtel.

Ces données démontrent de l'importance de l'initiative du POP sur laquelle nous voterons en mai 2022 (soit près de 5 ans après son dépôt !). Cette initiative propose d'augmenter l'impôt sur la fortune de 1400.- par million. Si cette somme ne représente que bien peu pour les personnes concernées, les collectivités publiques bénéficieront de 13,4 millions supplémentaires, montant loin d'être anodin pour mener à bien leurs missions.

Comme d'habitude, la droite et le Conseil d'État joueront sur la peur en annonçant le départ des riches contribuables. Pourtant cette hausse de 13,4 millions de l'impôt n'est rien au regard des 2 milliards de la fortune des millionnaires entre 2012 et 2016. Les riches le demeureront, nulle crainte à avoir.
Il est grand temps que la solidarité joue pour tout le monde et que les collectivités publiques aient des moyens pour affronter les défis à venir.

Julien Gressot

LE LOCLE HALTE AU BUDGET DÉFICITAIRE

Nous constatons que le déficit structurel de la Commune du Locle se maintient.

Sans vouloir jouer les Calimeros, nous sommes interpellés par le fait que notre collectivité est très dynamique sur le plan de l'emploi industriel : elle héberge d'importantes unités de production de grandes enseignes qui réalisent des profits par millions, voire par milliards. Ces dernières profitent d'un environnement extrêmement favorable quant à la qualité de la main d'œuvre, aux possibilités de formation, à la sécurité en général et à la stabilité politique et économique, alors que leur parti-cipation aux frais du ménage communal ne cesse de s'amenuiser, faisant injustement porter l'essentiel des charges sur le dos des personnes physiques.

En revanche, tout en étant conscients que les effets concrets pour notre collectivité seront longs à venir, nous nous réjouissons du récent changement de paradigme au niveau international avec la décision du G20 de fixer à 15% au minimum le taux d'imposition des bénéfices des entreprises, partout dans le monde et notamment sur les lieux de production.

Nous considérons cela comme une reconnaissance de ce que nous avons toujours affirmé, c'est-à-dire que tous les acteurs économiques doivent rémunérer correc-tement les tâches d'intérêt général assumées par les collectivités. Espérons cependant qu'une éventuelle manne financière dans ce sens ne soit pas retenue au passage par l'État qui en a trop pris l'habitude.

Il est clair que la situation doit être assainie. Cependant, nous sommes convaincus – contrairement à d'autres – que cela passe par la recherche de création de nouvelles sources de revenus, car nous estimons que nous avons atteint l'ultime plancher en dessous duquel nous toucherions à la subs-tance vitale du service minimal à la population. À ce sujet, nous avons été très déçus d'apprendre la décision de supprimer l'abonnement au Bibliobus pour la localité des Brenets et nous prions instamment le Conseil communal de revenir sur sa décision.

Jean-Marie Rotzer

JEUNES POP
POUR DES PRODUITS HYGIÉNIQUES MENSTRUELS GRATUITS

Les Jeunes POP Neuchâtel, en collaboration avec les autres jeunesses de gauche, viennent de terminer la récolte de signatures de leur motion populaire cantonale Pour une meilleure accessibilité aux produits hygiéniques menstruels et qui a cumulé 299 signatures.

Cette motion vise à ce que les produits hygiéniques menstruels puissent être gratuitement distribués dans les pharmacies, les bâtiments de l'État accessibles au public et dans les milieux hospitaliers.

Le but est que toute personne, quel que soit son genre, son statut de séjour ou sa condition financière, puisse y avoir accès sans discrimination. Les Jeunes POP demandent que la mesure soit financée de manière sociale afin de préserver les personnes à bas et moyen revenus. La motion demande aussi la mise en place d'une large campagne d'information concernant le sujet.
Le succès de cette récolte montre l'étendue et l'importance de la précarité menstruelle.

La motion a reçu un accueil enthousiaste auprès de la population, en particulier des femmes, comme le démontrent ces témoignages recueillis sur le terrain : "On paye tellement cher tous les mois, c'est compliqué de subvenir à ses besoins et d'en plus payer cela". Une autre femme ajoute: "J'ai été jeune, et je me rappelle à quel point il était compliqué pour moi de m'en fournir. Je me rappelle avoir parfois dû utiliser des journaux faute de moyens".

Actuellement, des serviettes et/ou des tampons sont déjà mis à disposition dans plusieurs bâtiments publics, ce qui est aussi le cas dans d'autres cantons. Il s'agit aujourd'hui d'élargir cette mesure à une plus grande partie de la population.
Cette motion s'inscrit dans la campagne nationale des Jeunes POP Suisse «La santé avant le profit». Diverses actions ont été menées dans plusieurs cantons sur des thèmes liés à la santé tels que la protection de l'hôpital public et la santé mentale des jeunes.

Gaël Vuillème et Mathias Bobillier

30 OCT 2021 MANIFESTATION POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ FORT

GRAND CONSEIL NON À LA RÉDUCTION DU CONGÉ MATERNITÉ !

Lors de la dernière législature, les groupes POPVertsSol et socialiste ont déposé un projet de loi afin que le congé maternité des femmes soumises à la Loi sur le statut de la fonction publique (enseignantes, juristes, policières, bibliothécaires, etc.) commence le jour de l'accouchement. Le SSP a également lancé une motion populaire allant dans ce sens et récolté 607 signatures.

Il est utile de rappeler que les jeunes mères bénéficient actuellement de 4 mois « pleins », soit 17.4 semaines. Mais cette durée peut être réduite si la mère est absente durant les 3 semaines qui précédent l'accouchement si son absence est due à la grossesse, ce même si elle est au bénéfice d'un certificat médical. C'est pour gommer cette inégalité entre les mères que le SSP a lancé une motion populaire et la gauche un projet de loi pour que le congé de maternité démarre le jour de l'accouchement et pour supprimer de fait les diminutions de durée du congé de maternité.

Lors du traitement du projet de loi en commission législative, toutes et tous ont reconnu cette inégalité de traitement et admis que cette façon de faire ne convenait pas. Mais la droite a déposé un amendement inacceptable afin que le congé de maternité soit réduit à 16 semaines pour toutes. Entretemps, l'UDC (qui n'est jamais en reste lorsqu'il s'agit de propositions rétrogrades), a demandé de baisser ce congé à 14 semaines – soit le minimum légal exigé par la Confédération.

Comme peu de femmes sont concernées par cette diminution du congé de maternité, il ne s'agit dès lors pas d'une question d'économies : c'est avant tout une posture purement idéologique, voire dogmatique, touchant les fonctionnaires et les femmes en particulier. Une petite majorité de la commission a refusé cet amendement et accepté le projet de loi. Mais les équilibres sont différents au Grand Conseil, c'est pour cela que l'ensemble de la gauche, des syndicats et des associations féministes ont décidé de se mobiliser en vue de la session du 25 janvier. Car le danger est bien réel : si l'une des propositions de la droite passait la rampe, Neuchâtel deviendrait le premier canton à démanteler ces acquis sociaux et il faudrait malheureusement s'attendre à ce que des CCT (conventions collectives de travail) suivent la tendance.

A l'heure où les congés maternité, parentaux et paternité sont développés partout et que les grandes entreprises proposent des congés maternité plus conséquents, il est inconcevable de vouloir diminuer les congés maternité des fonctionnaires neuchâteloises (qu'elles travaillent pour les communes ou pour l'Etat). Par ailleurs, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont la Suisse a ratifié la Convention sur la protection de la maternité, recommandait que ses membres s'efforcent de porter la durée du congé maternité à 18 semaines au moins. On remarque non seulement que la Suisse est très en retard mais que le congé maternité des fonctionnaires neuchâteloises n'a rien de généreux. C'est pour cela que le POP et ses alliés ont décidé de se battre pour que cela n'arrive pas.

Sarah Blum

AGENDA FÉVRIER-MARS 2022

Cantonal

pop.neuchatelois@bluewin.ch

- Comité cantonal : 16 février, 20h, Fleurier / en ligne
- Comité cantonal : 16 mars, 20h, Chaux-de-Fonds / en ligne
- Comité cantonal : 6 avril, 20h, Neuchâtel / en ligne

La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

pop.lachaux@pop-ne.ch

- Séances de section : Tous les lundis à 20h

Jeunes POP

neuchatel@jeunespop.ch

- Séance de section : 8 février, 18h45, La Chaux-de-Fonds
- Séance de section : 22 février, 19h, en ligne
- Séance de section : 8 mars, 18h45, La Chaux-de-Fonds
- Séance de section : 5 avril, 18h45, La Chaux-de-Fonds

Le Locle - Les Brenets (Envers 7)

pop-lelocle@pop-ne.ch

- Séance de section : 14 février à 20h
- Séance de section : 7 mars à 20h
- Séance de section : 21 mars à 20h
- Séance de section : 4 avril à 20h

Littoral (Unia Neuchâtel)

neuch@pop-ne.ch

- Séances de section : sur demande

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

val-de-travers@pop-ne.ch

- Séance de section : 2 février à 19h
- Séance de section : 8 mars à 19h
- Séance de section : 5 avril à 19h

		6	4	9			3	
8	3		1					
	4	9	2		3		5	
4								5
		7	6		2	1		
2								3
	9		8		6	5	4	
					7		1	8
	8			1	9	3		

http://www.e-sudoku.fr n° 224737 - Niveau Moyen

PARTI OUVRIER ET POPULAIRE NEUCHÂTELOIS

Versoix 7

2300 La Chaux-de-Fonds

032 968 63 65

N° DE COMPTE : 23-2495-2

Chaque don compte !